



CHARTRE DES COMITES DE PROXIMITE ET PROXI+

PARTICIPER, ECHANGER, PROPOSER

1/ - PREAMBULE

« **Ensemble pour réussir** », telle était la signature de campagne de la liste « **Dardilly Avenir** » lors des élections municipales de mars 2014.

Pour que chaque Dardilloise et chaque Dardillois puisse devenir co-acteur du développement et du devenir de la commune, il faut lui donner les moyens de s'exprimer sur sa perception du moment et sa vision de l'avenir dans son lieu de vie...dans son quartier.

Aussi avons-nous souhaité poursuivre l'organisation des comités permanents de proximité composés de Dardilloises et de Dardillois.

Nous avons également souhaité créer un lieu complémentaire de concertation citoyenne appelé Proxi+ afin d'impliquer les comités de proximité en amont de certains projets et ainsi intégrer une phase de concertation nécessaire à la logique de co-construction.

Cette charte a pour objet de préciser les objectifs attendus et les missions des comités de proximité pour les 6 ans à venir.....

2/ - LES OBJECTIFS ET COMPETENCES

La loi *Démocratie et Proximité* du 27 février 2002 a rendu obligatoire la mise en place des conseils de quartier dans les villes de plus de 80 000 habitants. Le législateur a ainsi accompagné et officialisé un mouvement de fond qui reconnaît aux habitants un savoir d'usage, et donné un statut aux dispositifs de participation des habitants à la vie locale. Si la commune de Dardilly, n'entre pas dans le cadre des obligations de cette loi, car elle comporte 8 900 habitants, elle s'engage néanmoins à mettre en œuvre une animation des quartiers, en créant des « *comités de proximité* », au sein desquels des habitants pourront, sous le regard de la population :

- **Etre force de proposition pour l'avenir**, élaborer des projets notamment autour du thème de la convivialité de quartier, à leur demande ou à celle de la municipalité, sur tout sujet concernant les quartiers, mais aussi la commune, et suivre l'avancement et les résultats de ces projets. La municipalité s'appuie ainsi sur les compétences d'usage des citoyens qui deviennent co-acteurs de leur ville.
- **Informier et communiquer**, développer ou restaurer les liens sociaux dans les quartiers, en assurant des solidarités concrètes intergénérationnelles et en animant la vie citoyenne du quartier, par l'information et le débat menés sous des formes diverses.

- **Encourager les échanges** avec les représentants des institutions intervenant sur le quartier (écoles, organismes de logements aidés, administrations publiques diverses...), avec les autres quartiers.
- **Pratiquer la démocratie de proximité**, dialoguer avec les élus et l'administration municipale.

3/ - LES MISSIONS

Il s'agit pour les comités de proximité de proposer, conseiller, jouer un rôle de lien, parfois de médiation.

Il s'agit, pour eux, de dégager des solutions possibles et d'en suivre les réalisations.

Il ne s'agit pas, pour eux, de remplacer les organes légitimes de décision que sont le Conseil municipal ou les instances existantes comme les conseils d'administration de centres sociaux, culturels, sportifs...

Il ne s'agit pas non plus de doubler les associations de quartier existantes, qui conservent tout leur rôle indispensable de représentation des intérêts et de revendication.

Enfin, il ne s'agit pas de régler des problèmes personnels, quelle qu'en soit la légitimité, mais de conduire une véritable dynamique de projets collectifs.

4/ - ORGANISATION, COMPOSITION ET MISE EN PLACE

4.1/ - Organisation

La commune de Dardilly sur une superficie de 1400 hectares, compte plus de 8 500 habitants répartis dans des zones à forte densité d'habitats, des zones agricoles et une zone d'activité économique. Schématiquement la commune se trouve délimitée :

- au nord par la bretelle RN7/RN6 et la RN6,
- à l'est par l'A6,
- au sud par l'arc boisé des Mouilles,
- à l'ouest par la RN7,
- structurée en son centre par deux vallons.

Après fusion des secteurs 3 et 7, Six secteurs, ensembles de quartiers historiques de la commune, ont été dessinés tenant compte de la géographie du terrain, des lieux de vie et de particularités locales comme le DICRIM*. Ces six « secteurs » sont illustrés en annexe de la charte (voir plan).

Chaque secteur se verra doté d'un comité de proximité.

L'organisation précise du fonctionnement de cette dynamique de proximité sera spécifiée dans un règlement intérieur.

4.2/ - Composition des comités de proximité

Chaque comité de proximité est ouvert aux hommes et aux femmes volontaires, majeurs, habitant le secteur concerné.

Chaque comité est composé de 2 à 5 « correspondants de secteur » motivés, issus de la société civile. Un appel à candidature pour être correspondant de quartier est fait chaque année puis validé en Pôle Proximité. Ces derniers ont pour mission l'organisation et la gestion de leur comité. Un conseiller municipal référent représentera la municipalité dans chacun des six comités. Un conseiller municipal de l'opposition est également présent.

4.3/ - Proxi+

Sur demande de Madame le Maire, les membres permanents (conseillers municipaux référents, élus de la minorité, correspondants de quartier) de chacun des 6 comités de proximité seront conviés à des réunions de concertations sur des sujets de fond qui concernent l'ensemble de la commune.

D'autres membres des comités pourront être conviés sur invitation spécifique en fonction de l'ordre du jour.

Les réunions Proxi+ sont soumises aux mêmes règles et à la même charte que les comités de proximité.

Proxi+ n'a qu'une valeur consultative, les décisions incombant à l'exécutif élu.

Proxi+ sera également un lieu de rencontre où l'on pourra convier un public plus nombreux autour de conférences, animations,...

4.4/ - Mise en place

La présente charte a été présentée, examinée et validée en séance plénière du conseil municipal en date du **jeudi 22 mai 2014**. Elle est en application à ce jour.

Un règlement intérieur, indissociable de la présente charte devra être paraphé et signé par l'ensemble des participants.

**DICRIM : Document d'information communal sur les risques majeurs*